

10 milliards de dollars d'amende pour BNP Paribas: too french to succeed?

Le chiffre frappe, étonne et même plus que cela. Selon des fuites organisées, les autorités américaines pourraient demander une amende de 10 milliards de dollars à l'encontre de BNP Paribas.

S'agit-il de frapper l'irresponsabilité d'une de ces banques qui a manqué de faire sauter la plante financière en 2009, dix ans seulement après la révocation par l'administration Clinton du fameux Glass Steagall Act de 1933, qui visait justement à éviter les risques systémiques en encadrant étroitement les activités des banques américaines? Assurément non. A l'heure des bilans, BNP Paribas est apparue comme une des mieux gérées, une des plus sages, une des plus solides du secteur. Ainsi, elle a même été une des gagnantes de la redistribution des cartes, de la consolidation qui a suivi la crise des subprimes.

Tout au plus, dans les milieux financiers, une certaine arrogance était reprochée à ce bon élève, dans un environnement mondial ayant de plus mis en évidence la couverture des risques des leaders français.

Un vrai champion bancaire européen poursuivi pour des activités (très) accessoires

Que signifie cette pression américaine? Cette menace de sanctions financières hors du commun?

On a un peu l'impression qu'après le «trop gros pour faire faillite» (too big to fail) qui a justifié des sauvetages publics d'établissements, puis le trop gros pour être sanctionné au pénal («too big to jail»), la justice américaine inaugure un nouvel épisode « trop bien portant pour que ça continue ». On peut aussi le dire directement, on se demande si ce n'est pas aussi « trop français pour gagner »

Trop français, trop européen, pas assez américain, BNP Paribas l'est sans doute et, sa vive croissance aux Etats-Unis – où il réalise plus de 10 % de son produit net bancaire – ne lui fait pas que des amis.

BNP Paribas est une banque. Ce n'est donc pas un modèle de vertu. D'avoir été dans le passé à la fois ambitieux en matière de croissance, d'avoir créé un véritable champion du continent européen, cela lui a peut-être donné trop d'assurance. Mais ce n'est pas un crime.

S'être montré moins irresponsable que la moyenne ne s'est pas limité à la gestion. Les résultats du grand établissement bancaire français ne sont pas plus provenus de manœuvres douteuses.

Ce que l'administration américaine reproche à BNP Paribas n'est pas une affaire de blanchiment, de fraude fiscale caractérisée par abus des recours aux paradis fiscaux ou aux pays à secret bancaire. Ces pratiques ont plutôt été la marque de la finance anglo-saxonne. L'établissement français a réalisé des opérations dans les années 2000 avec des pays frappés d'interdit par les Etats-Unis : Cuba, Iran, Soudan, Libye. Des membres du fameux «axe du mal» de la présidence Bush. Evidemment, rien n'interdisait à BNP Paribas, banque française, de réaliser de telles opérations directement ou via des filiales. C'est l'utilisation du dollar comme monnaie d'échange qui justifie les poursuites et la menace de régler une très forte amende sous peine de se voir refuser l'autorisation d'exercer le métier de banque aux Etats-Unis.

Le coût sur l'activité d'une reconnaissance de faute

A partir de là, que peut-il se passer ? BNP Paribas peut renoncer à ses activités américaines. Ce n'est pas une option sérieusement envisagée pour un groupe bancaire de taille mondiale. Il peut attendre les actions en justice et plaider le manque

de proportion entre les reproches et les sanctions (amende et/ou perte du droit de licence américaine). Avec les risques de la justice américaine, ses procédures particulières, les possibilités d'amendes spectaculaires en première instance, les appels incertains et coûteux. On se dirige presque inmanquablement vers une transaction.

BNP Paribas reconnaîtra ses torts et acquittera une amende record. On dit qu'elle serait prête à transiger autour de 8 milliards de dollars. La Banque a les moyens d'acquitter une telle somme, qui représente un peu plus de son bénéfice 2013 et 6% de ses fonds propres. Les dommages collatéraux seront plus importants. En reconnaissant une fraude, l'établissement perdra des actionnaires ou des prêteurs potentiels, des investisseurs institutionnels qui ne peuvent mettre en portefeuille des titres émis par un «coupable». Des marchés publics et parapublics américains se fermenteraient aussi. On peut aller loin dans les conséquences de la «perte de réputation», et les termes de l'accord passé avec l'administration américaine, qui détermineront l'ampleur des dégâts, vont être sérieusement négociés, plus sans doute même que l'amende.

Face au patriotisme américain, en finir avec la naïveté de la concurrence et s'interroger sur la place de l'euro

Il faudra tirer les leçons de ce scénario qui semble hors de proportion. Alors que les lois bancaires des dernières années ont été marquées par les lobbies bancaires en Europe comme aux Etats-Unis, on ne reprocherait pas des sanctions pour l'exemple, si l'exemple concernait effectivement un des excès de la planète finance. En l'espèce, on est dans un registre parallèle sinon accessoire.

La première leçon à tirer est une confirmation: le patriotisme américain est la règle et, la meilleure des défenses étant l'attaque, les Etats-Unis n'hésitent pas devant des frappes préventives, sans chercher à les justifier de façon plus sérieuse qu'ils ne l'ont fait sur le plan militaire ou diplomatique au moment d'attaquer l'Irak en 2003. Ainsi, l'actualité du jour doit sonner la fin de la naïveté française (et quelquefois européenne) dans la concurrence économique mondiale. La défense des intérêts est

un impératif pour les nations et, aux Etats-Unis, c'est même un fondement de l'action internationale.

La désastreuse gestion de l'entrée de la Chine dans le commerce mondial, avait été (mal) négociée par Bill Clinton à la fin des années 1990 au nom de l'Europe et du Japon, avec un souci purement américain. Il ne peut être question aujourd'hui d'accepter encore des règles par nature déséquilibrées. Une victime indirecte de l'affaire BNP Paribas sera sans doute le projet General Electric – Alstom: après avoir mis en péril les équilibres européens par le commerce, les Etats-Unis vont manquer de crédibilité pour refaire le coup dans l'industrie.

La deuxième leçon est interne à l'Europe, bien absente dans le débat, bien que ce soit un de ses champions qui est attaqué. Le dollar a souvent été revendiqué comme une force américaine: «il est notre devise, il est votre problème» disait en 1971 le secrétaire au Trésor de Richard Nixon. L'argutie judiciaire du moment montre que la devise est aussi – et dans tous les domaines- l'instrument de l'impérialisme économique américain.

Et l'euro dans tout cela? Il n'a pas protégé les membres de la zone de la crise financière et, d'une certaine façon, il l'a fortement amplifié, comme la boule de neige de la dette grecque l'a illustrée. Ses défenseurs peuvent dire qu'il a permis de régler une crise qu'il a en partie créée. La monnaie unique n'est pas plus une arme dans la finance si on lit bien le litige BNP Paribas. Les eurosceptiques ne recrutent finalement pas seulement parmi les extrémistes. On ne s'en étonnera pas, mais, pour entrer dans un jeu de concurrence mondiale qui se durcit encore, l'euro doit devenir un instrument de souveraineté à la hauteur de ce qu'est le dollar pour le camp d'en face.